

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 21 février 2020 fixant le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts au titre de la session de printemps 2020 et leur répartition par corps et institut (formation du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2021)

NOR : CPAF2005158A

Par arrêté du ministre de l'action et des comptes publics en date du 21 février 2020, le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts au titre de la session 2020 est fixé comme suit :

Instituts régionaux d'administration	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Bastia	40	31	9
Lille	40	32	9
Lyon	40	31	9
Metz	40	31	9
Nantes	40	31	9

Ces postes sont répartis comme suit par corps et instituts régionaux d'administration :

Corps	Instituts régionaux d'administration					
	Bastia	Lille	Lyon	Metz	Nantes	Total
Attachés d'administration de l'Etat						
Agriculture	3	3	3	3	3	15
Armées	6	6	6	6	6	30
Caisse des Dépôts et Consignations	2	2	2	3	3	12
Conseil d'Etat	3	2	3	2	2	12
Culture	2	2	2	2	2	10
Economie, Finances – action et comptes publics	4	4	4	4	4	20
Education nationale	14	14	15	14	15	72
Intérieur	22	22	22	22	21	109
Justice	4	4	4	4	5	21
Premier Ministre	1	1				2
Solidarité, Santé, Travail et Sports	13	13	12	13	13	64
Transition écologique et solidaire Cohésion des territoires	5	6	6	6	6	29
Direction Générale de l'Aviation Civile		1		1		2
Secrétaires des affaires étrangères						

Corps	Instituts régionaux d'administration					
	Bastia	Lille	Lyon	Metz	Nantes	Total
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	1	1	1			3
TOTAL	80	81	80	80	80	401